



Durée en jours d'un CDD de trois mois

Par **ddlabidouille**, le **17/02/2012** à **20:46**

Bonsoir!

J'ai conclu un CDD de trois mois dans une Mairie pour un besoin ponctuel, j'ai commencé le 18 janvier 2012, pouvez vous me dire quand s'arrête mon CDD sachant qu'il y a 29 jours en février.

Pour ma part j'ai calculé 91 jours après, soit le 17 avril, ai je juste?

Je ne voudrais pas perdre ma prime de précarité! car un autre employeur me propose un CDI le 18 Avril 2012.

Merci de me répondre!

Par **Paul PERUISSET**, le **17/02/2012** à **21:25**

Bonjour,

Le délai ne se compte pas en jours, mais le résultat est identique à votre calcul, et votre contrat se termine effectivement le 17 avril au soir.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **janus2fr**, le **18/02/2012** à **10:05**

Effectivement, on parle en mois calendaires quand on dit un CDD de 3 mois, donc s'il commence le 18 d'un mois, il se termine le 17, 3 mois plus tard.

Par **ddlabidouille**, le **18/02/2012** à **19:11**

Merci à vous deux!!

bonne soirée et bon week-end!